

SENAT

Commission des finances

Audition de Benoît Cœuré

Président du Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de covid-19

Mardi 4 mai 2021

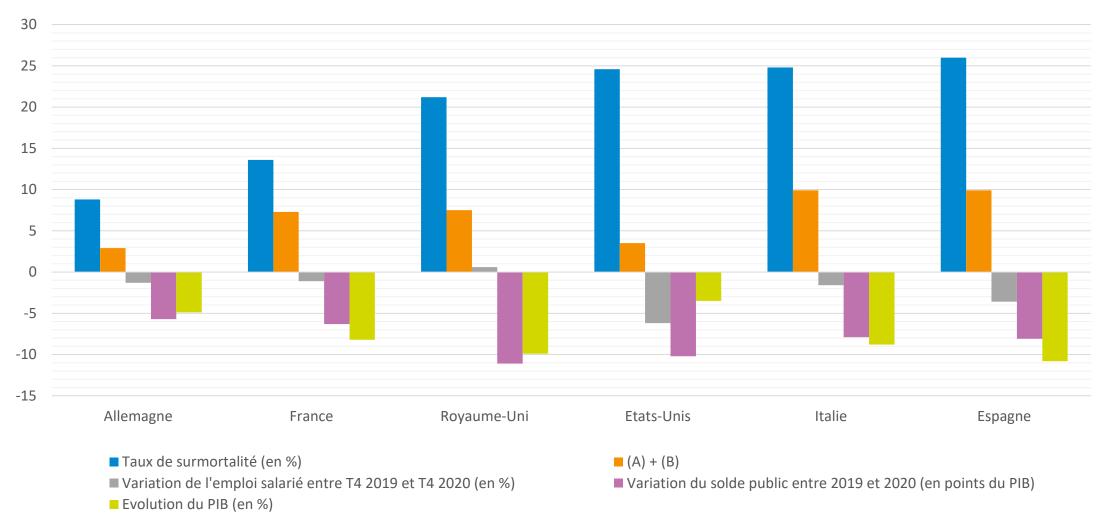


- Rapport d'étape du Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19
- Géographie de la crise : principales cartes

Une méthode originale

- Un comité pluraliste et transparent
- Trois axes:
 - Échanges avec les parties prenantes, notamment les entreprises
 - Mise en perspective européenne de la situation économique de la France, de la conception et de l'utilisation des dispositifs de soutien
 - Analyse du recours aux dispositifs de 3,7 millions d'entreprises en fonction de leurs caractéristiques démographiques, sectorielles et territoriales et de leur situation financière
- Rapport final en juillet 2021

Panorama de la crise en Europe en 2020



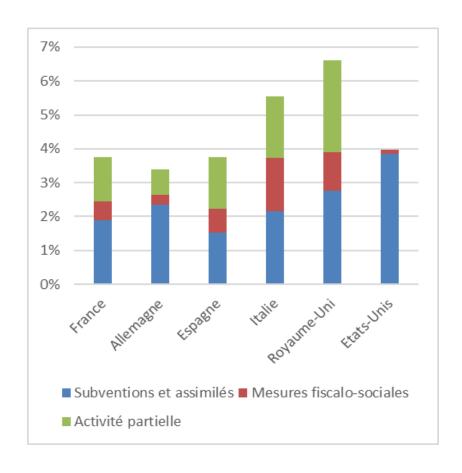
A + B = montants mobilisés au titre des mesures budgétaires et des mesures de liquidité et de garantie (en points de PIB)

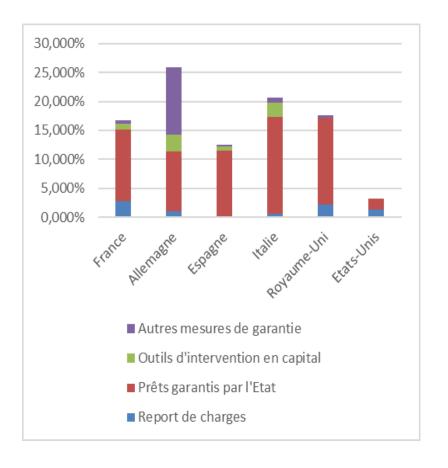
Le taux de marge des entreprises, leur endettement et surtout la balance courante se dégradent plus fortement en France

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Etats-Unis	Italie	Espagne
Evolution du PIB (en %)	-4,9	-8,2	-9,9	-3,5	-8,8	-10,8
Variation de l'investissement total (en %)	-3,1	-10,3	-8,8	-0,8	-9,1	-12,4
Variation du taux de marge en cumulé au T3, en points de %	-0,95	-3,8	2,1	-	0,4	-3,4
Variation balance courante (en milliards d'euros)	-26,5	-37,1	-16,6	-146,2	5,5	-19,2

Données des comptes nationaux trimestriels, susceptibles d'êtres révisées, en particulier pour le taux de marge.

Une position médiane de la France en termes de montants <u>annoncés</u> des principales mesures de soutien aux entreprises

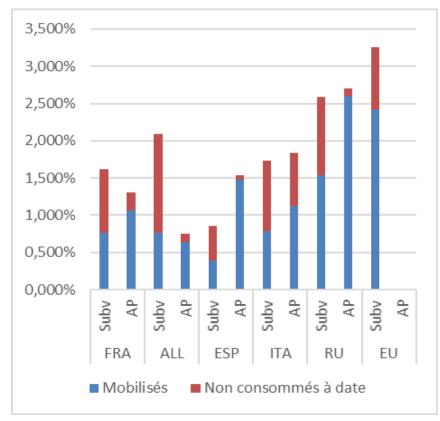




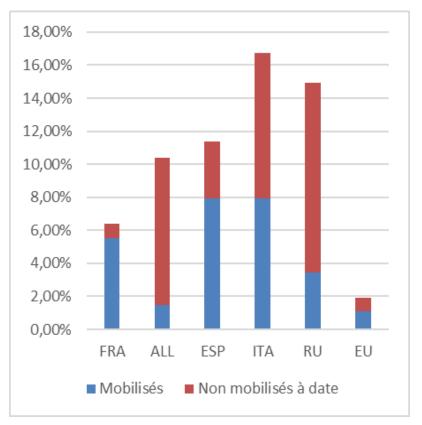
Principales mesures budgétaires en points de PIB

Principales mesures de liquidité et de garantie en points de PIB

Une position médiane de la France en termes de montants mobilisés pour les principales mesures de soutien aux entreprises (1/2)

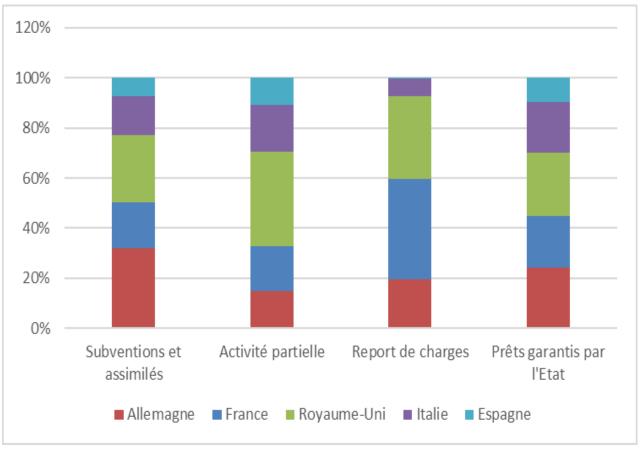


Principales mesures budgétaires en points de PIB



Principales mesures de liquidité et de garantie en points de PIB

Une position médiane de la France en termes de montants mobilisés pour les principales mesures de soutien aux entreprises (2/2)



Poids de chaque pays dans les annonces pour les 4 principales mesures de soutien aux entreprises

Les mesures de soutien aux entreprises ont été rapidement et fortement mobilisées et leur composition s'est adaptée à l'évolution de la crise

- Les dispositifs ont été mis en place extrêmement rapidement dès les premières semaines de la crise.
- La réactivité des autorités publiques, ainsi que la facilité de recours aux dispositifs, au moins dans leur version initiale, font globalement l'objet d'une appréciation très favorable.
- Les dispositifs ont été rapidement adaptés et élargis pour prendre en compte les cas particuliers.
- Cet avis très favorable a été relativisé à partir de la deuxième vague, lorsque les critères de recours aux dispositifs ont été complexifiés, en particulier pour le fonds de solidarité, entraînant également plus de contrôles.

La part respective des quatre dispositifs a beaucoup évolué depuis mars 2020

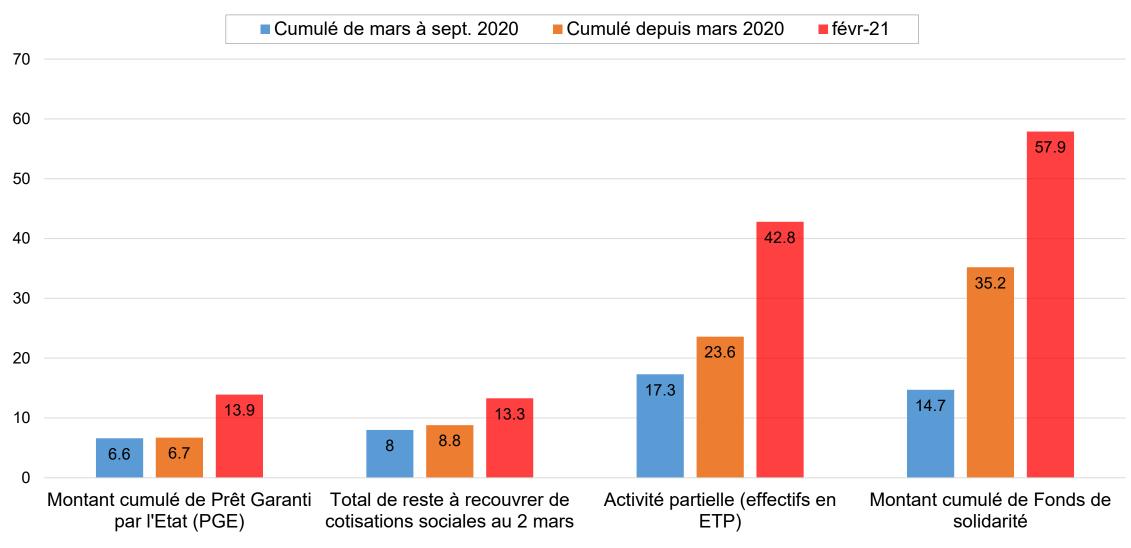
	Montant reste à cumulé de recouvrer Prêt de Garanti par cotisations l'Etat (PGE) sociales au 2 mars		Activité partielle (effectifs en ETP)	Montant cumulé de Fonds de solidarité	
Cumulé depuis mars 2020	135 Mds€	21,4 Mds€	18,7 M ETP	21,4Mds€	
% du Cumulé de mars à sept. 2020	87,4	88,8	70,1	29,9	
% de février 2021	0,6	4,4	5, 9	11,2	

Le recours aux dispositifs est très typé sectoriellement, ...

		ée salarié en privé total	Depuis mars 2020			
Secteur	Valeur ajoutée totale en valeur		Prêt Garanti par I'Etat (PGE)	Restes à recouvrer de cotisations sociales au 2 mars	Activité partielle	Fonds de solidarité
A – Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	1,6	1,2	0,1	0,5	2,4
C – Industrie manufacturière	10,9	13,9	16	13,7	11,5	2,4
B D E- Industries extractives, production et distribution d'énergie, d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	2,4	1,9	0,7	0,6	0,5	0,1
F – Construction	5,8	7,2	8,6	10	7,8	4,5
G – Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	10,2	16	23,1	14,9	16,7	13,5
H – Transports et entreposage	4,7	7,1	6,8	11,2	7,7	7,1
I – Hébergement et restauration	2,9	5,7	6,7	8,8	23,6	35,2
J – Information et communication	5,5	4,1	3,5	6,4	2,7	2,1
K – Activités financières et d'assurance	4,1	4,4	7,9	2,9	1,1	0,6
L – Activités immobilières	12,8	1,3	1,4	1,4	1,1	2
M N – Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	14,2	17,8	18,2	20,6	14,6	10,8
O Q – Administration publique, enseignement, santé et action sociale	21,8	12,5	3,2	5,1	4,1	5,9
R U – Autres activités de services	2,8	6,6	2,6	5,2	8,1	13,5
Non déterminé						3,8
Total	2 000 Mds€	20,0 M	135 Mds€	21,4 Mds€	18,7 M ETP	21,4 Mds€

Note : la répartition est calculée sur les seules données renseignées (hors non déterminé, laissé à titre informatif).

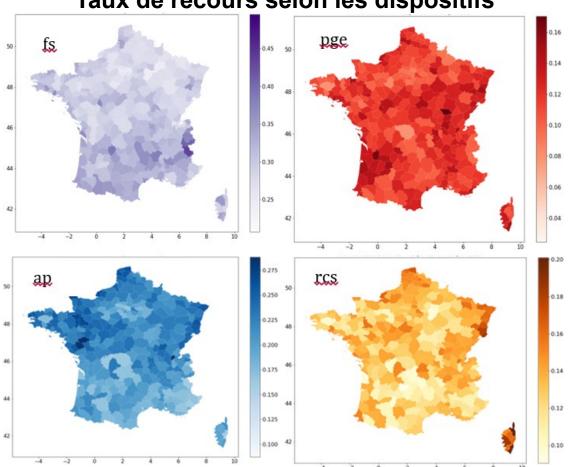
... avec un poids croissant du secteur hébergement-restauration



A titre de comparaison, le secteur hébergement-restauration représente 2,9% de la valeur ajoutée totale et 5,7% de l'emploi salarié privé.

Le taux de recours apparent varie selon les dispositifs et les zones d'emploi





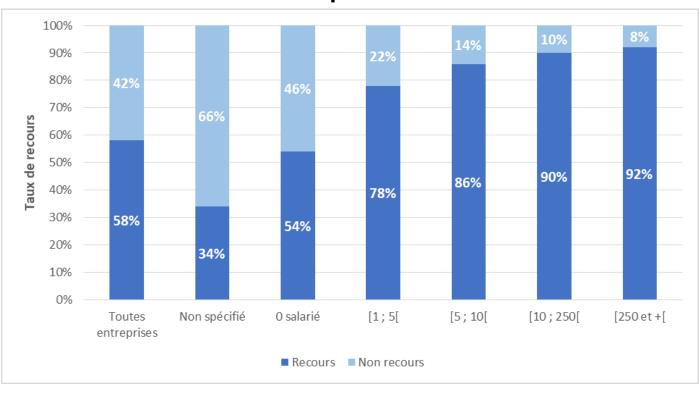
Source: France Stratégie/IGF, d'après données DGFiP (FS), DARES (AP), ACOSS (RCS, DSN agrégées), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base non-salariés 2017)

Champ: Entreprises du secteur marchand, y compris agricole.

Note: Le découpage par zone d'emploi 2020 a été utilisé. Le recours aux dispositifs est étudié sur la période mars à septembre 2020. Le report des cotisations sociales est calculé ici comme les reports restant dus à fin septembre 2020

Le non recours est concentré parmi les plus petites entreprises ...

Montant médian reçu par salarié selon la taille des entreprises



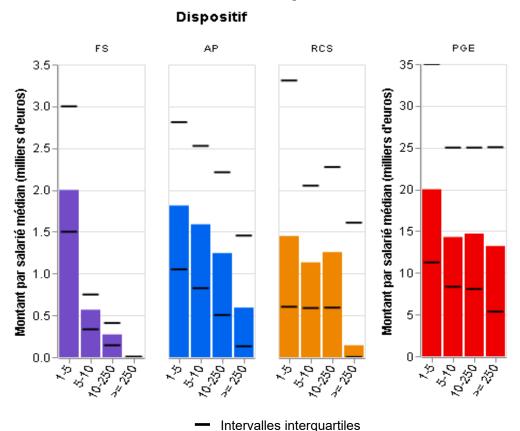
<u>Source</u>: IGF/France Stratégie, d'après données DGFiP (FS), DARES (AP), ACOSS (RCS, Sequoia), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base non-salariés 2017, Sirene2020)

<u>Champ</u>: Entreprises du secteur marchand, y compris agricole

<u>Lecture</u>: Entre mars et septembre 2020, 8 % des entreprises de taille supérieure à 250 salariés du champ d'analyse n'ont eu recours à aucune aide

...mais les petites entreprises représentent une part des montants versés supérieure à leur part de l'emploi total

Montant médian reçu par salarié selon la taille des entreprises



Source: IGF/France Stratégie, d'après données DGFiP (FS), DARES (AP), ACOSS (RCS, Sequoia), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base non-salariés 2017)

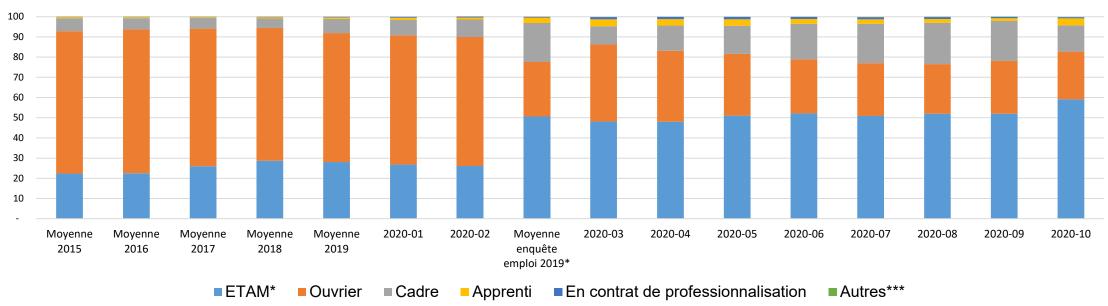
Champ: Pour chaque dispositif, entreprises du secteur marchand, y compris agricole, ayant recouru à au moins un dispositif.

Note: Le montant d'activité partielle par salarié est calculé sur la base de l'effectif total des entreprises ayant recouru à ce dispositif, et non du nombre de salariés effectivement placés en activité partielle. Le report des cotisations sociales est calculé ici comme les reports restant dus à fin septembre 2020

<u>Lecture</u>: Entre mars et septembre 2020, parmi les entreprises avec un effectif compris entre 10 et 250 salariés ayant recouru à l'activité partielle (AP), trois quart ont un reçu un montant d'AP par salarié supérieur à 500 euros, la moitié ont reçu un montant d'AP supérieur à 1 200 et un quart ont reçu un montant supérieur à 2 200 euros.

Depuis la fin du premier confinement, le recours à l'activité partielle ne dépend plus de la catégorie socio-professionnelle

Répartition par catégories socioprofessionnelles des salariés en activité partielle



^{*} Répartition de l'emploi salarié privé, hors salariés des particuliers employeurs en moyenne annuelle en 2019.

Sources: enquête Emploi pour l'emploi; DGEFP – SI APART extraction 20 mars 2021 et enquête Acemo-Covid-19 pour l'activité partielle.

<u>Champ</u>: France hors Mayotte pour l'emploi ; France, salariés du privé pour l'activité partielle.

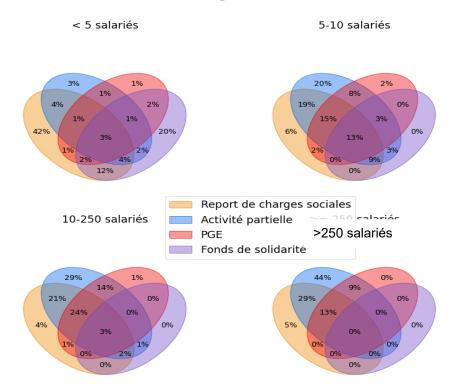
Lecture : En avril 2020, 48 % des salariés en activité partielle sont des employés, techniciens et agents de maîtrise.

^{**} ETAM : Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise.

^{***} La catégorie « *Autres* » regroupe : travailleur à domicile, VRP, salarié mineur hors apprenti, salarié en contrat d'engagement, salarié au cachet, pigiste et marin-pêcheur.

Le recours à plusieurs dispositifs n'a pas été systématique ; le recours à trois dispositifs est minoritaire voire exceptionnel

Part des entreprises ayant eu recours à différentes combinaisons de dispositif selon la taille – Tous secteurs – Diagramme de Venn



<u>Sources</u>: IGF/France Stratégie, d'après données DGFiP (FS), DARES (AP), ACOSS (RCS, Sequoia 2020), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base des non-salariés 2017)

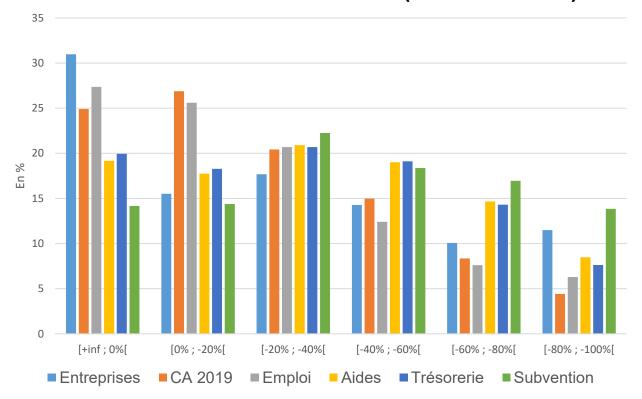
<u>Champ</u>: Entreprises du secteur marchand, y compris agricole, ayant recouru à au moins un dispositif.

Note: Le report des cotisations sociales est calculé ici comme le report restant dû à fin septembre 2020

<u>Lecture</u>: Entre mars et septembre 2020, parmi les entreprises de 10 à 250 salariés ayant eu recours à au moins un dispositif, 21 % ont eu recours uniquement au RCS et à l'AP, 24 % ont eu recours à ces deux derniers dispositifs ainsi qu'au PGE, et 3 % ont eu recours aux quatre dispositifs.

Les mesures ont principalement bénéficié à des entreprises déclarant une baisse de leur chiffre d'affaires

Nombre d'entreprises, chiffre d'affaires 2019, emploi et montant des aides par tranche de variation du chiffre d'affaires du T2 2020 / T2 2019 (Tous secteurs).



<u>Source</u>: IGF/France Stratégie, d'après données DGFiP (FS, TVA mensuelle), DARES (AP), ACOSS (RCS, Sequoia 2020), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base non-salariés 2017)

<u>Champ</u>: Toutes entreprises de la base TVA mensuelle et ayant ou pas recourus aux aides à fin septembre.

<u>Lecture</u>: Les entreprises qui ont eu une augmentation du CA entre T2 2019 et T2 2020 représentent 31% des entreprises de l'échantillon de la base TVA mensuelle, 19% du montant total des aides, 20% du montant des aides à la trésorerie et 14 % des subventions.

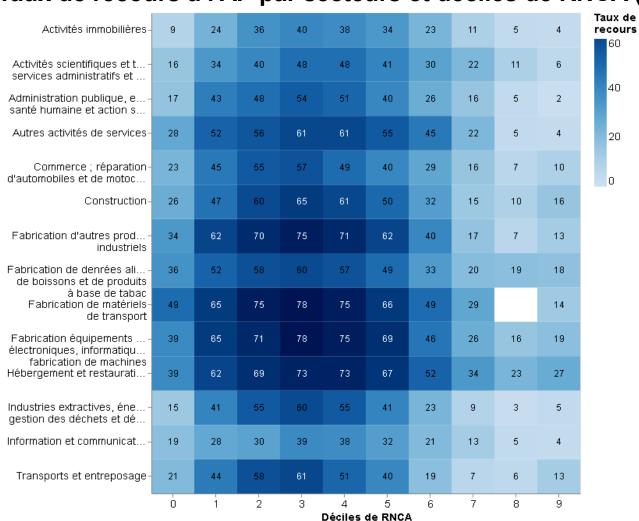
Le taux de recours aux dispositifs est plus élevé pour les entreprises à santé financière intermédiaire

40

20

0

Taux de recours à l'AP par secteurs et déciles de RNCA (rentabilité)



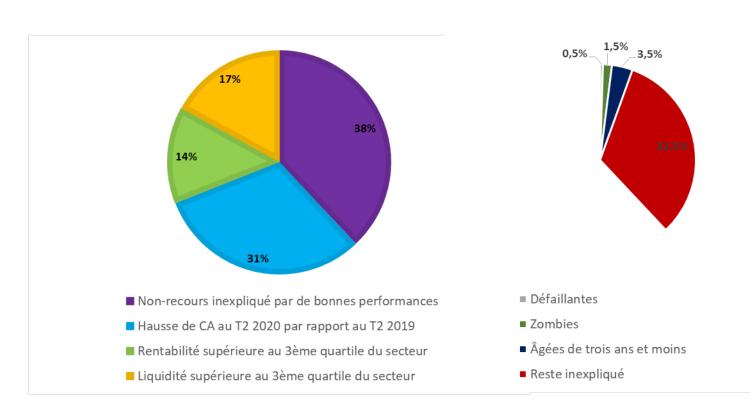
Source: IGF/France Stratégie, d'après données DGFiP (FS), DARES (AP), ACOSS (RCS, Sequoia 2020), Bpifrance et DG Trésor (PGE), Insee (Fare 2018, Stock entreprises 2019, Base non-salariés 2017)

Champ: Entreprises du secteur marchand, y compris agricole, comprises dans la base FARE.

Note: Les cases non renseignées sont masquées du fait du secret statistique. Le report des cotisations sociales est calculé ici comme le report restant dû à fin septembre 2020

Le non recours est aux deux-tiers concentré sur les entreprises épargnées par la crise ou en très bonne situation financière avant crise

Décomposition du non-recours « volontaire » et « subi »



<u>Champ</u>: Entreprises du secteur marchand, hors secteur financier et agricole et hors comptes imputés qui sont observées dans les données de TVA (DGFiP).

Note: L'appariement avec les données de TVA se traduit par une perte d'information: on identifie ici 216 919 entreprises qui n'ont pas eu recours aux mesures d'urgences entre mars et septembre 2020 contre 511 870 précédemment.

Lecture: 34% des entreprises qui n'ont pas eu recours entre mars et septembre 2020 ont observées une hausse de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre de l'année 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente. 35% du non-recours n'est pas expliqué par de bonnes performances économiques des entreprises. Les entreprises « zombies », défaillantes ou qui étaient âgées de moins de trois ans en 2020 représentent 6% de cette dernière part.

Se préparer à l'augmentation des problèmes d'endettement des entreprises et des risques de faillites

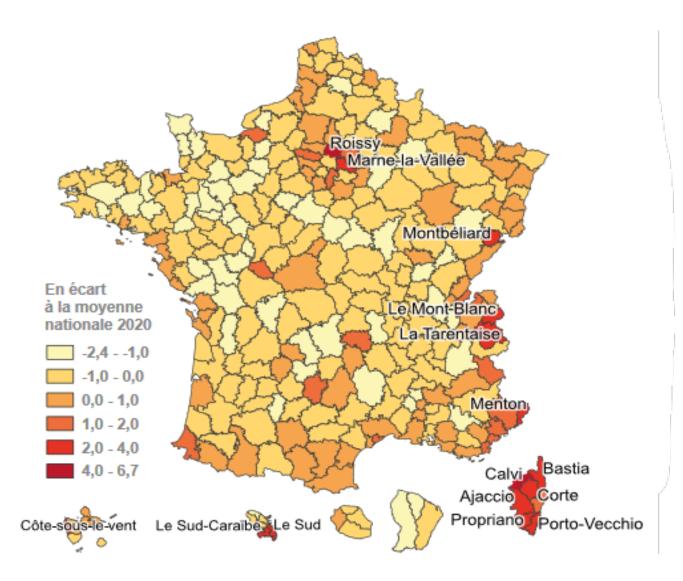
- On manque aujourd'hui de visibilité non seulement sur les plans d'affaire des entreprises en sortie de crise mais aussi sur leur situation financière réelle.
- Les simulations du Trésor suggèrent que les mesures de soutien auraient permis de limiter l'augmentation de la part des entreprises insolvables à +3 points contre +8 points en l'absence des dispositifs (+12 points contre + 30 points dans l'hôtellerierestauration).
- Il y aura, au minimum, un rattrapage des défaillances en sortie de crise :
 - Les mesures de liquidité (extension du PGE, report de charges...) continueront à jouer un rôle important pour financer la reprise d'activité.
 - La question se posera de subventions additionnelles, d'apports en fonds propres ou d'abandons de créance et restructuration de dette pour les entreprises viables mais surendettées.
- D'ici à juillet, le rapport sera actualisé et étudiera les trajectoires des entreprises (emploi, masse salariale, défaillances...) en fonction de leur recours aux mesures et de leur exposition à la pandémie.

Géographie de la crise

Principales cartes

- Carte 1. Taux de recours apparent* à l'activité partielle en 2020
- Carte 2. Taux de recours apparent* à l'activité partielle en 2020 corrigé de l'effet de composition sectorielle
- Carte 3. Classement des zones d'emploi en 2020 selon leur score cumulé des trois indicateurs d'impact de la crise
- Carte 4. Comparaison du taux de chômage localisés en 2019 avec les trente zones d'emploi les plus affectées par la crise
- Carte 5. Comparaison du niveau de vie médian en 2018 avec les trente zones d'emploi les plus affectées par la crise

Carte 1. Taux de recours apparent* à l'activité partielle en 2020



*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

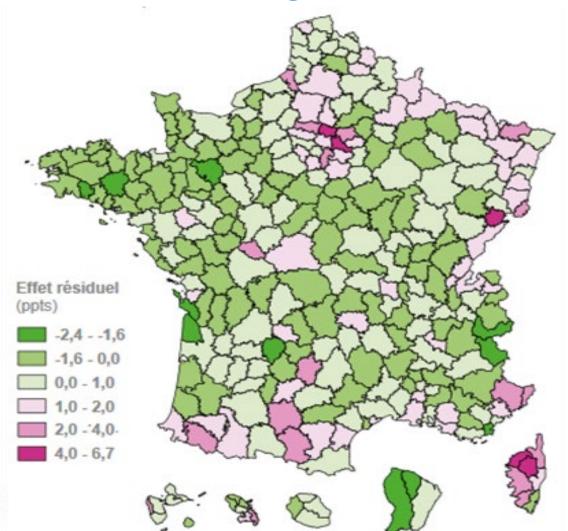
Champ : emploi salarié privé et hors agriculture, France hors Mayotte

Lecture : une gradation du beige au rouge foncé classe lespar rapport à la moyenne nationale (de 4,3 %) en 2020.

territoires selon leur taux de recours apparent à l'activité partielle

Sources : France Stratégie, à partir de DSN (Acoss).

Carte 2. Taux de recours apparent* à l'activité partielle en 2020 corrigé de l'effet de composition sectorielle



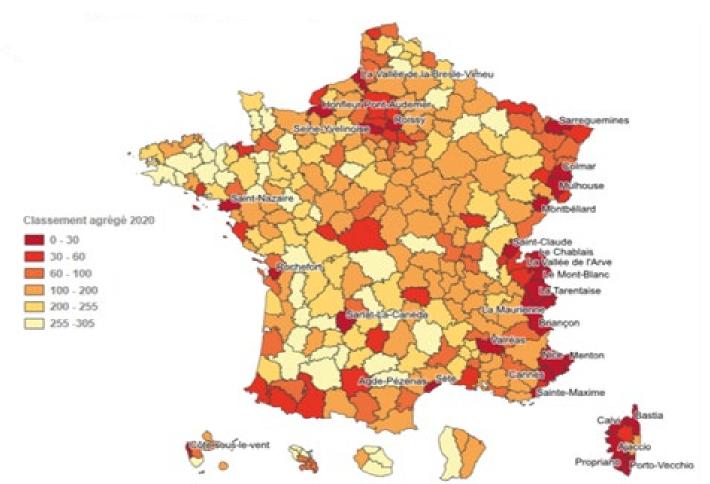
*Défini comme le montant d'activité partielle rapporté à la masse salariale versée (y compris montant d'activité partielle) au sein du secteur privé.

Champ : emploi salarié privé et hors agriculture, France hors Mayotte

Lecture : les effets résiduels sont représentés en vert lorsqu'ils sont négatifs (moins d'activité partielle qu'attendu) et en rose lorsqu'ils sont positifs. Ainsi, l'équivalent de 11 % de la masse salariale de Roissy en Île-de-France (+6,7 points par rapport à la moyenne nationale) a été couverte par l'activité partielle et 2,8 points sont expliqués par un effet résiduel propre au territoire.

Sources : France Stratégie, à partir de DSN (Acoss).

Carte 3. Classement des zones d'emploi en 2020 selon leur score cumulé des trois indicateurs d'impact de la crise

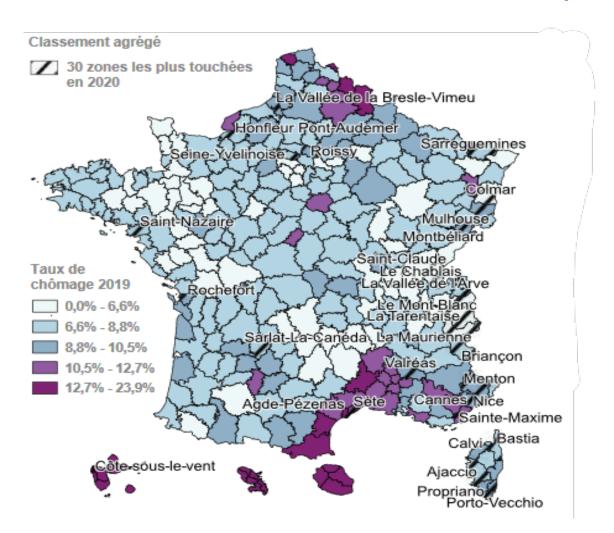


Champ: France hors Mayotte

Lecture : la somme des rangs des zones d'emploi pour les trois indicateurs d'impact de la crise (exposition moyenne des emplois à la perte de valeur ajoutée ; taux de recours apparent à l'activité partielle ; évolution de l'emploi salarié privé) donne un classement global 2020. En rouge foncé sont représentés les 30 territoires les plus touchés et en beige les 50 territoires les moins touchés selon les différents indicateurs.

Source : France Stratégie

Carte 4. Comparaison du taux de chômage localisés en 2019 avec les trente zones d'emploi les plus affectées par la crise

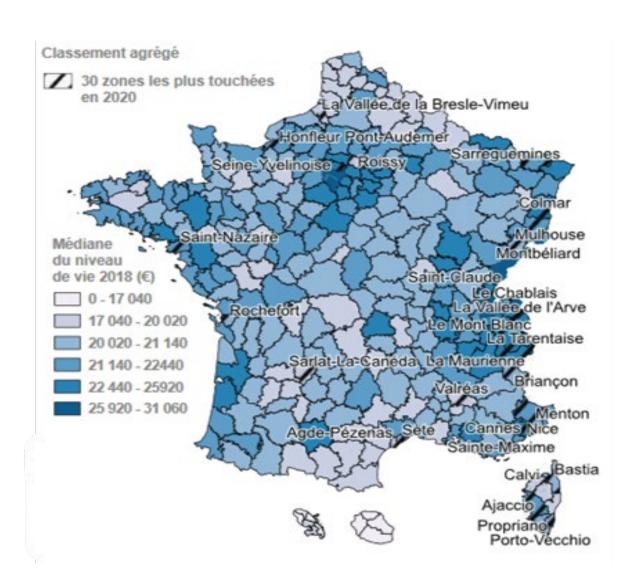


Champ: France hors Guyane et Mayotte - et hors Guadeloupe pour la carte 10.

Lecture : la carte présente les taux de chômage par zone d'emploi en 2019, des plus faibles (jusqu'à 6,6 % - blanc) aux plus élevés (de 17,4 % à 23,9 % - violet foncé). En hachuré les trente zones d'emploi les plus touchées selon le score cumulé des indicateurs d'impact sur l'année 2020.

Source : France Stratégie à partir de données Insee

Carte 5. Comparaison du niveau de vie médian en 2018 avec les trente zones d'emploi les plus affectées par la crise



Champ : France hors Guyane et Mayotte - et hors Guadeloupe pour la carte 10.

Lecture : la carte présente le niveau de vie annuel en euros par unité de consommation, des plus faibles (jusqu'à 17040€ - blanc) aux plus élevés (de 25920€ à 31060€ - bleu foncé). En hachuré les trente zones d'emploi les plus touchées selon le score cumulé des indicateurs d'impact sur l'année 2020.

Source : France Stratégie à partir de données Insee